



NEUVIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES
Du 8 au 10 juin 2022
Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique

OEA/Ser.E
CA-IX/doc.2/22
9 juin 2022
Original: anglais/espagnol

PROGRAMME RÉGIONAL POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

(Adopté par les chefs d'État et de gouvernement le 9 juin 2022)

Nous, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques,

AFFIRMANT le rôle essentiel d'écosystèmes numériques dynamiques et résilients pour appuyer des économies numériques vigoureuses, accroître la préparation et la réponse à de futurs événements sanitaires, catastrophes naturelles ou phénomènes climatiques, favoriser l'inclusion numérique pour tous les peuples, encourager et promouvoir le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, accroître l'innovation, la compétitivité et l'investissement, optimiser la prestation de services publics et renforcer la gouvernance, la transformation et la confiance numériques dans la région en tirant parti des technologies émergentes et numériques,

SOULIGNANT la pandémie causée par la maladie à coronavirus, qui a révélé l'ampleur du fossé numérique et a souligné l'importance de l'accès à Internet, de l'alphabétisation numérique et de la protection des données personnelles et tirant parti de l'utilisation de technologies transformatives pour faire progresser nos communautés en portant une attention particulière aux groupes historiquement sous-représentés, en particulier les femmes et les populations ou les groupes en situation de vulnérabilité,

RECONNAISSANT la nécessité d'une plus grande coopération régionale entre les multiples parties prenantes dans le but d'accroître la croissance économique régionale et la compétitivité, de combler le fossé numérique et de réduire les différences dans les capacités, et afin de promouvoir une utilisation éthique et responsable des technologies numériques suivant les recommandations et les engagements contenus dans la Déclaration de la Jamaïque, issue de la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie,

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que le fossé numérique ainsi que les écarts en matière de capacités pourraient toucher de façon disproportionnée les femmes, les enfants, les personnes handicapées et d'autres personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité et/ou de marginalisation, et que ces écarts sont plus importants dans les pays en développement,

NOUS ENGAGEONS COMME SUIT :

A. Écosystèmes numériques et connectivité

1. Encourager l'élaboration de plans ou de stratégies nationaux relatifs à la transformation numérique et à l'innovation, qui encouragent également l'utilisation sécurisée, responsable et licite des technologies numériques, conformément aux normes internationales.

2. Encourager, en particulier, cette mesure pour des personnes handicapées ou ayant des besoins spécifiques et les membres de groupes qui ont été historiquement marginalisés, qui ont subi de la discrimination et/ou sont en situation de vulnérabilité, de même que toutes les femmes et les filles, en tenant compte de leurs conditions et situations diverses, conformément à la législation nationale et au droit international, pour une utilisation générale des plateformes numériques.^{1/2/}
3. Élaborer un ensemble de politiques publiques nous permettant de promouvoir l'inclusion numérique, la cybersécurité citoyenne, l'accès à l'éducation et à la culture, aux services numériques dans des conditions de confiance et de sécurité, à l'information publique et ouverte et aux services financiers pour promouvoir l'accès universel aux contenus et produits numériques et l'accessibilité de ceux-ci, ainsi que promouvoir la participation citoyenne à travers les outils et moyens numériques.
4. Promouvoir les réseaux nationaux de recherche et d'innovation et leur intégration régionale et internationale, en reconnaissant que les technologies de l'information et des communications (TIC), la connectivité et les infrastructures numériques sont des composantes essentielles du développement économique, scientifique et technologique des pays.
5. Promouvoir la diffusion et l'utilisation des technologies émergentes et numériques.
6. Encourager une utilisation adéquate, convergente et progressive des technologies de l'information et des communications, des technologies émergentes et des nouvelles technologies pour promouvoir le développement durable et intégré, en favorisant l'innovation, l'inclusion et la compétitivité.
7. Promouvoir la convergence des initiatives régionales existantes dans le présent Programme régional pour la transformation numérique dans les Amériques, sur la base des engagements actuels et des stratégies nationales en la matière, et la collaboration des institutions pertinentes du système interaméricain.
8. Demander le soutien des membres du Groupe de travail mixte des Sommets pour le processus d'établissement et de mise en œuvre du programme par le truchement du processus des Sommets des Amériques.
9. Promouvoir l'égalité de toutes les personnes dans le cyberspace quel que soit leur pays d'origine et faciliter l'accès abordable, équitable, significatif et universel à Internet à large bande et à la connectivité, en particulier pour les communautés éloignées et rurales des Amériques.
10. Promouvoir le développement d'infrastructures permettant le déploiement de réseaux de télécommunications interopérables, résilients, sécurisés, fiables, à architecture ouverte et technologiquement neutres, ainsi que des politiques réglementaires qui étendent la couverture, facilitent la connectivité, favorisent la compétitivité et encouragent l'innovation numérique.

1. Les gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Chili, du Costa Rica, du Mexique, et de l'Uruguay appuient l'expression "les femmes et les filles dans toute leur diversité" et considèrent que ...

2. La République du Panama précise qu'il importe d'encourager la législation nationale en conformité avec l'avancement des droits fondamentaux de toutes les personnes appartenant aux groupes ...

11. Soutenir les études portant sur les infrastructures et la connectivité numériques, les réseaux nationaux et régionaux et les projets en cours d'exécution qui nous permettraient d'atteindre un degré plus important d'intégration au sein de la région, ainsi qu'entre celle-ci et d'autres continents et régions du monde.
12. Étendre la connectivité à large bande de nouvelle génération en fonction des capacités nationales, promouvoir des environnements propices aux nouvelles technologies et renforcer l'interopérabilité par la promotion de l'harmonisation régionale dans l'attribution des fréquences radio.
13. Élargir l'utilisation de technologies numériques afin d'encourager une éducation de qualité, l'alphabétisation numérique et la citoyenneté numérique pour l'avenir.
14. Favoriser la création de villes et de territoires intelligents qui permettent le développement intégré, le gouvernement numérique, réduisent le fossé numérique et favorisent l'inclusion financière au moyen de l'expansion d'instruments de paiement, de mécanismes de financement alternatif et d'autres services financiers numériques ; dans ce sens, reconnaître que la construction de villes intelligentes pose de nouveaux défis qui nécessitent le respect de la sécurité et de la vie privée des citoyens ainsi que des droits de la personne.

B. Gouvernement numérique et ouvert

15. Promouvoir le respect des droits de la personne, y compris de la liberté d'expression, ainsi que l'alphabétisation numérique, la confidentialité des données personnelles et le développement, la diffusion et l'utilisation sûrs, responsables et licites des technologies émergentes et numériques, conformément aux normes internationales, pour aborder les défis que pose la modération des contenus et lutter contre la désinformation.
16. Encourager l'utilisation d'Internet de manière responsable tout en assurant la liberté d'expression, la stabilité, la sécurité, la fonctionnalité, ainsi qu'une gouvernance transparente d'Internet incluant toutes les parties concernées, à condition qu'elle ne viole pas et n'enfreigne pas les droits de la personne et les libertés fondamentales, et qu'elle soit par ailleurs conforme à la législation nationale.
17. Accélérer la transformation numérique du gouvernement et soutenir la simplification des démarches administratives et la modernisation des services publics ainsi que renforcer la qualité de l'alphabétisation et de la citoyenneté numériques en tenant toujours compte de la protection des données personnelles des citoyens.
18. Continuer à encourager l'utilisation et la mise à profit des technologies de l'information et des communications au moyen de la numérisation de la prestation de services publics afin de renforcer la transparence, accroître l'efficacité et la responsabilisation, de même que pour améliorer la qualité de vie des citoyens, et promouvoir la démocratie et la participation des citoyens en tant que protagonistes de la gestion publique, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité de chaque État.
19. Favoriser des mécanismes pour financer l'élaboration de politiques de transformation numérique dans les Amériques.

20. Promouvoir la numérisation des services aux citoyens afin de faciliter la réalisation de démarches et la prestation de services à distance, et établir des mécanismes, des procédures et des normes techniquement efficaces pour la communication, l'ouverture et l'interopérabilité des informations entre les États, ce qui permettra la reconnaissance de certificats numériques transfrontaliers, conformément à la législation de chaque État.
21. Poursuivre une stratégie de données en libre accès et d'informations publiques ouvertes qui facilite l'interopérabilité dans la région, renforçant la collaboration et la participation actives entre les États, la société civile, le secteur privé et le monde universitaire dans la perspective d'une approche de gouvernement ouvert.
22. Promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion, la publication et l'utilisation de données en libre accès et des technologies numériques, y compris l'élaboration et l'utilisation responsables et éthiques de systèmes d'intelligence artificielle et d'autres technologies transformatrices, tout en protégeant la vie privée et les données personnelles et en promouvant l'intégrité et le respect des droits de la personne ainsi que la croissance inclusive. En outre, favoriser la transparence et l'utilisation responsable d'algorithmes qui permettent la vérification et l'évaluation technique, conformément à la législation nationale et au droit international.
23. Encourager des pratiques coordonnées et transparentes dans la délivrance numérique des permis gouvernementaux par le biais, entre autres, de guichets uniques numériques en tant que mesure visant à empêcher la corruption, promouvoir la compétitivité et accélérer la délivrance des permis correspondants.
24. Améliorer la production de données et de statistiques issues des technologies numériques ainsi que l'élaboration d'évaluations de l'incidence de politiques dans le domaine numérique et en tirer profit pour concevoir des politiques publiques équitables basées sur des données probantes.
25. Améliorer la conception et la prestation de services publics centrées sur l'utilisateur, en favorisant la coopération avec les acteurs publics, privés et de la société civile afin de générer de la valeur publique.
26. Promouvoir la transformation numérique gouvernementale au moyen de processus inclusifs d'élaboration de politiques, du développement professionnel des fonctionnaires et d'autres capacités institutionnelles, ce qui renforce le leadership institutionnel public ainsi que la confiance de la population.
27. Promouvoir des initiatives régionales d'échange de connaissances, d'outils et de solutions numériques susceptibles d'accélérer la transformation numérique gouvernementale dans les Amériques, en renforçant le rôle central des réseaux de collaboration.

C. Cybersécurité

28. Coordonner, articuler et renforcer des mesures de coopération avec des organismes internationaux, des entités publiques régionales et des équipes d'intervention en cas d'urgence

informatique dans le but de gérer des incidents en matière de cybersécurité et de renforcer la confiance en l'environnement numérique.

29. Promouvoir le développement de compétences numériques spécialisées dans la cybersécurité pour la région, dans le but de renforcer les capacités d'identification et de gestion des risques de cybersécurité chez les différentes parties prenantes et d'encourager des comportements et des pratiques appropriés dans la sphère numérique par la société dans son ensemble.
30. Encourager la discussion de normes et le partage de meilleures pratiques dans les domaines de la cybersécurité et de la protection de l'utilisateur et du consommateur, ainsi que des citoyens en général, en matière de prévention de la cybercriminalité, conformément aux dispositions d'instruments internationaux et régionaux tels que la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (Convention de Budapest), le cas échéant, avec la participation du secteur privé, du monde universitaire ainsi que d'autres parties prenantes.
31. Encourager et renforcer la coopération internationale entre les États pour permettre la prévention efficace, l'enquête, les poursuites et l'instruction dans le cas de cyberinfractions, d'utilisation illicite de données appartenant au gouvernement, à des institutions privées ou à des personnes et d'autres activités criminelles facilitées par l'usage abusif des technologies de l'information et des communications comme la traite des personnes, le trafic de migrants, l'exploitation d'enfants à des fins sexuelles et d'autres formes de violence sexuelle, et le trafic illicite de drogues et d'armes et le blanchiment de capitaux, entre autres, dans le cadre du respect des droits de la personne et dans une perspective de genre.
32. Promouvoir l'assistance technique, les programmes, les projets et le transfert de capacités et d'expériences pour la prévention de la cybercriminalité dans les technologies de l'information et des communications entre les États, conformément à leur cadre juridique national.
33. Appuyer les discussions dans le cadre des Nations Unies et d'autres tribunes régionales et mondiales sur les menaces actuelles et émergentes, l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de comportement responsable de l'État dans le cyberspace, y compris le respect du droit international dans les activités cybernétiques, les mesures d'encouragement de la confiance, le développement des capacités et le dialogue institutionnel afin d'encourager une utilisation responsable des TIC par les États, la paix et la stabilité internationale.
34. Renforcer l'articulation avec le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir la responsabilité partagée et la coopération et d'établir des mesures coordonnées pour la sécurité et la confiance numériques face aux risques dans l'environnement numérique.

D. Croissance économique et compétitivité

35. Favoriser une relance économique qui soit inclusive, résiliente, efficace et équitable en utilisant les technologies numériques.
36. Encourager l'élaboration d'indices de compétitivité en utilisant l'économie numérique et par la mise en application des technologies numériques.

37. Soutenir la protection de la propriété intellectuelle dans les TIC et l'entrepreneuriat.
38. Promouvoir et encourager l'utilisation des technologies numériques dans le secteur de la santé afin d'améliorer, entre autres, l'accessibilité pour les patients, l'efficacité des processus et la prestation des services, tout en répondant aux besoins des personnes qui n'ont pas accès au numérique.
39. Renforcer la coopération régionale en matière de commerce numérique de biens et de services, y compris les engagements visant à faciliter la libre circulation de données transfrontalières, en tenant compte des cadres de réglementation applicables, en protégeant la vie privée et les données des usagers.
40. Promouvoir le développement d'industries intelligentes basées sur l'utilisation d'énergies propres.
41. Offrir aux entrepreneurs, aux entreprises, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), un plus grand nombre d'occasions de participer au commerce électronique, d'utiliser les technologies émergentes ou numériques et des services de logistique, en encourageant la libre compétition, pour leur permettre d'améliorer leurs opérations et de développer leurs capacités numériques en vue de la Quatrième Révolution Industrielle et d'élargir leur accès aux marchés afin de devenir plus compétitifs.
42. Encourager l'utilisation des technologies numériques pour le développement d'un secteur touristique qui soit intelligent, durable et résilient.
43. Renforcer l'inclusion financière au moyen de l'utilisation de paiements numériques et d'autres services financiers numériques.
44. Mettre à profit et développer des outils numériques inclusifs pour gérer une réponse immédiate aux événements climatiques, catastrophes et autres urgences, tout en renforçant la résilience et la prise de décisions basée sur des preuves empiriques.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. ...les références dans ce document à "toutes les femmes et les filles, en tenant compte de leurs diverses conditions et situations" sont en deçà du langage que les dirigeants devraient adopter lors d'un Sommet des Amériques qui devrait viser l'inclusion. "Les femmes et les filles dans toute leur diversité" reconnaît le fait que les femmes et les filles ne constituent pas un groupe homogène et embrasse leurs différentes identités, y compris par exemple en tant que membre de la communauté autochtone, des afro-descendants, ainsi que des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et bispirituels (LGBTIQ2), ainsi que d'autres dimensions et communautés. Elle reconnaît également la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle et multidimensionnelle pour répondre de manière significative aux besoins des femmes et des filles issues de milieux divers, en respectant et en valorisant toute la diversité de leurs identités et de leurs réalités. Cette approche met en évidence l'interconnexion des multiples formes de discrimination, d'exclusion et d'inégalités qui entravent leur autonomisation et la pleine jouissance de leurs droits. La diversité en tant que concept a été reconnue dans de nombreux textes internationaux et régionaux, notamment dans la Déclaration et la Programme d'action de Beijing et dans le Plan d'action du Sommet des Amériques de Québec 2001.

2. ...qui ont été historiquement marginalisés, qui ont subi de la discrimination et/ou sont en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes dans toute leur diversité, les espaces de dialogue multilatéral étant idéaux pour ce travail.